

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

28. NOV. 1983

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT TROIS NOVEMBRE

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Objet

83.153
Equipement en matériel informatique et programmes - dossier d'appel d'offres.

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAYE-Mlle DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAFAYE
MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS
Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU
Mme FONTAN par M. MONNARD
M. POUMAILLOUX par M. GAVEN
Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

M ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

32

CONTRE :

ABSTENTION : 1

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Conseil Municipal lors de sa réunion du 3 Juin 1983 a décidé d'approuver un contrat de prestations de services avec Monsieur TRICARD, conseiller en informatique, pour la constitution d'un dossier d'appel d'offres puis l'étude et l'analyse des réponses des fournisseurs, en vue de l'équipement des services municipaux en matériel informatique et produits programmes.

Les principales dispositions suivantes sont proposées à l'approbation du Conseil Municipal :

- sur le plan de la division du marché : il est prévu une tranche ferme qui correspond aux applications de base (comptabilité, personnel, élections et gestions des stocks) et une tranche conditionnelle correspondant sensiblement aux applications visées par l'avenant au contrat initial avec Monsieur TRICARD, mentionné précédemment (à savoir : état civil, permis de construire, vaccination et bibliothèque municipale, concessions funéraires).

Le marché est par ailleurs divisé en deux lots (matériel et programmes) avec obligation pour chaque soumissionnaire, de soumissionner pour l'ensemble des lots).

- sur la chronologie des opérations : la remise des offres étant prévue pour le 31 Janvier 1984, le délai de livraison des matériel et programmes correspondant à la tranche ferme est fixé à un délai de 4 mois à compter de l'ordre de service, la validité des offres des soumissionnaires étant par ailleurs maintenue pendant un délai de 90 jours à compter de la remise des offres.

- sur la définition des besoins, le cahier des clauses techniques particulières contient la définition des besoins pour chacune des applications envisagées, exprimés quantitativement (par l'énumération des divers volumes) et qualitativement (par l'indication du résultat attendu).

- sur la propriété des équipements : le dossier d'appel d'offres comporte une clause prévoyant que les offres des soumissionnaires comprendront non seulement les conditions de vente, mais également et en fonction de leurs possibilités, les conditions de location et de crédit-bail, étant prévu par ailleurs que la Ville de ROYAN se réserve la possibilité de faire intervenir l'organisme bancaire de son choix pour le financement de l'une ou l'autre des solutions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

DECIDE :

. d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert établi par Monsieur TRICARD en vue de l'équipement des services municipaux de la Ville de ROYAN en matériel informatique et en produits programmes.

. de désigner en qualité de membres de la Commission d'appel d'offres, Monsieur DAUZIDOU et Monsieur POUMAILLOUX.

. d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier-Adjoint agissant par délégation à conclure et signer le marché conformément à la décision de la Commission chargée des opérations d'ouverture des plis.

. et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au chapitre 900, article 2140 du Budget 1984.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME:

P/Le Député-Maire
Le Premier-Adjoint,

JP. FABER



VILLE DE ROYAN

- 17205 -



LE MAIRE,

BT/RM

RECÉPTE DE LA MAIRIE DE ROYAN

28 NOV 1983

APPLICATION N° 82218
du 2-3-1982

B.O.A.M.P.

26, rue Desaix

75727 - PARIS CEDEX 15



AVIS DE CONSULTATION

- 1 - Dénomination et adresse, numéro de téléphone et, le cas échéant, numéro de télex de la collectivité ou du service qui passe le marché :
HOTEL DE VILLE DE ROYAN - M. LE MAIRE, 80, AVENUE DE PONTAILLAC 17205 ROYAN CEDEX Tél. (46) 38.05.11
 - 2 - Mode de passation choisi : APPEL D'OFFRES OUVERT
 - 3 - Objet du marché :
 - a) lieu de livraison : HOTEL DE VILLE DE ROYAN
 - b) nature et quantité des produits ou des prestations à fournir : MATERIEL INFORMATIQUE ET PROGRAMMES
 - c) si le marché est divisé en lots, l'ordre de grandeur des différents lots et la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots :
NECESSITE DE SOUMISSONNER POUR L'ENSEMBLE DES LOTS.
 - d) si le marché comporte l'établissement de projets, description des résultats à atteindre et des documents à fournir : NEANT.
 - 4 - Délai de livraison imposé : 4 MOIS A COMPTER DE L'ORDRE DE SERVICE
 - 5 - a) Modalités d'obtention : du règlement de la consultation :
du cahier des charges et de leurs annexes :
Adresse du service où ces documents peuvent être demandés ou retirés :
M. LE MAIRE, HOTEL DE VILLE, 80, AV. DE PONTAILLAC 17205 ROYAN Tél. 38.05.11
 - b) Date limite pour effectuer cette demande : NEANT
 - c) Dans l'hypothèse où la collectivité ou le service aurait renoncé exceptionnellement à leur remise gratuite, montant et modalités de paiement de la somme à verser pour obtenir ces documents :
CHEQUE CAUTION DE 500 F ETABLI A L'ORDRE DE M. LE MAIRE, HOTEL DE VILLE ROYAN
- 6 - a) Date limite de réception des soumissions ou des offres :
 - b) Adresse où elles doivent être transmises : HOTEL DE VILLE 17205 ROYAN
 - c) Peuvent-elles être rédigées en langue étrangère : NON
 - 7 - En cas d'adjudication, préciser la date, l'heure et le lieu de l'ouverture des plis :
31 JANVIER 1984, 18 HEURES, HOTEL DE VILLE DE ROYAN
 - 8 - Le cas échéant, cautionnement et autres garanties demandées : RETENUE DE GARANTIE DE 5 %.
 - 9 - Modalités de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :
50 % à la livraison - 45 % 3 mois après la livraison - 5 % un an après la date de livraison.
 - 10 - Le cas échéant, forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché



- 11 - Renseignements et justifications demandés concernant les qualités et capacités juridiques, techniques, économiques et financières des candidats

DECLARATION A SOUSCRIRE (ART. 251 et 259 du C.M.P.)

- 12 - Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre : QUATRE VINGT DIX JOURS.

- 13 - Critères utilisés pour l'attribution du marché :

- 14 - Autres renseignements (facultatif) :

- 15 - Date d'envoi de l'avis de consultation à la publication chargé de l'insertion :